

Conditions générales

Avant le début de l'activité : Les coûts d'inscription seront remboursés. Aucuns frais d'administration ne seront appliqués.

Une fois l'activité débutée : Le remboursement sera effectué au prorata des cours restant à la session + 10 % de frais d'administration du montant initial du cours.

Conditions spécifiques

Programme prénatal : Les participantes devant accoucher en cours de session se verront rembourser, sans pénalité, les cours qui n'ont pas été suivis. Le formulaire de remboursement (disponible au CAP ou sur demande à CAP@cegepsherbrooke.qc.ca) ainsi qu'une pièce justificative doivent être transmis au CAP dans le mois suivant l'accouchement.

Abonnement salle de musculation et carte récréative : Une fois l'abonnement débuté, le remboursement sera effectué au prorata des semaines restantes à l'abonnement + 10 % de frais d'administration du montant initial de l'abonnement. Les cartes 10 accès sont non remboursables.

Accès journalier : L'accès journalier n'est ni remboursable, ni transférable.

Nom de la personne inscrite			
Nom du répondant (s'il y a lieu)			
Numéro de dossier			
Adresse complète			
Téléphone résidence		Travail	
Raison			
Par souci d'amélioration constante de nos services, nous vous demandons d'indiquer la raison pour laquelle vous demandez un remboursement. Notez bien que peu importe la raison, elle sera acceptée (selon les modalités de remboursement en vigueur).			
Activité à rembourser		Date début activité	

Date de la demande	Signature du client
--------------------	---------------------

ANNULATION D'ACTIVITÉ PAR LE CAP

- Remboursement
- Crédit au compte
- Changement de groupe : n° du nouveau groupe : _____

Procédures de remboursement

Toute demande de remboursement doit être faite par le client à l'aide du formulaire de remboursement.

Le formulaire est disponible au comptoir de service du Centre de l'activité physique ainsi que sur le site internet du CAP dans la section service. Toute demande doit être transmise par courriel au CAP@cegepsherbrooke.qc.ca.

Le remboursement sera envoyé par la poste dans les 30 jours suivant la réception du formulaire dûment rempli.